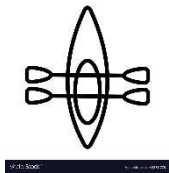


# + ATTESTATION

D'aisance aquatique.

RAID CAP A L'OUEST – 19 & 20 SEPT 2020



Conformément à l'article A 322-3 du code du sport (arrêté du 9 septembre 2015), l'organisation vous informe que le RAID comporte une activité aquatique (Kayak - distance = entre 3 et 4 kms).

Nous vous demandons de nous fournir pour **chaque participant**, l'attestation scolaire de « **savoir nager** » ou le certificat « **sauf nage** » ou d'attester (tableau ci-dessous) de votre capacité à :

- Savoir nager 25m
- Vous immerger

Pour les mineurs cette attestation doit être signée, par le représentant légal.

Immerger	25m	SPORTIF			<i>Pour les mineurs : REPRESENTANT LEGAL</i>		
		<i>NOM</i>	<i>Prénom</i>	<i>Signature</i>	<i>NOM</i>	<i>Prénom</i>	<i>Signature</i>